

** LECTIONS
PARTIELLES DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU CONSEIL DE
GESTION DE L'ESTHUA, FACULTE DE TOURISME, CULTURE ET
HOSPITALITE****Du mardi 31 mai 2022
au mercredi 1 r juin 2022****COLLEGE A DES PROFESSEURS ET PERSONNELS ASSIMILES****COLLEGE B DES AUTRES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, ENSEIGNANTS ET
PERSONNELS ASSIMILES**

Vu le Code de l'Education notamment ses articles L719-1   L719-3 et D719-1   D719-40 ;

Vu les statuts et le r glement int rieur de l'Universit  d'Angers, tels que modifi s le 30 septembre 2021 ;

Vu l'arr t  n 2022-92 du 7 avril 2022 relatif aux  lections partielles d'un repr sentant du Coll ge A des professeurs et personnels assimil s et d'un repr sentant du Coll ge B des autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimil s au Conseil de gestion de l'ESTHUA, Facult  de Tourisme, culture et hospitalit  organis es   distance par voie  lectronique ;

Vu l'arr t  n  2022-105 du 16 mai 2022 relatif aux candidats aux  lections partielles d'un repr sentant du Coll ge A des professeurs et personnels assimil s et d'un repr sentant du Coll ge B des autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimil s au Conseil de gestion de l'ESTHUA, Facult  de Tourisme, culture et hospitalit  ;

Vu la d lib ration n  CA003-2020 en date du 17 f vrier 2020 relatif   l' lection du Pr sident de l'Universit  d'Angers ;

Vu les proc s-verbaux de d pouillement du mercredi 1 r juin 2022 ;

Vu l'avis du Comit   lectoral consultatif en date du jeudi 2 juin 2022.

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE**ARRETE :****Article 1 : Coll ge A**

Est  lu repr sentant du Coll ge A des professeurs et personnels assimil s au Conseil de gestion de l'ESTHUA, Facult  de Tourisme, culture et hospitalit  :

- Monsieur Jean-Ren  MORICE

Article 2 : Collège B

Est élu représentant du Collège B des autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés au Conseil de gestion de l'ESTHUA, Faculté de Tourisme, culture et hospitalité :

- Monsieur Vincent COEFFE

Fait à Angers, en format électronique.

Le Président de l'Université

Christian Roblédo

Signé le 03 juin 2022

Mis en ligne le 03 juin 2022